

From: Stryhn Meyer Jimmy
Sent: vendredi 14 juin 2019 14:32
To: BINGEN Georges
Cc: SOLOVIEVOVA Katarina; Sklias Vassilis; EPSU CJ
Subject: RCAM - suite de l'arrêt Wattiau
Attachments: EPSU-CJ_note_sur_arrêt_Wattiau.docx

Cher Monsieur Bingen,

Nous vous remercions de l'accueil et de l'entretien que vous nous avez accordé le 22 avril 2019.

Comme vous nous l'avez suggéré, nous vous présentons brièvement, après considération plus approfondie de l'arrêt Wattiau, l'essentiel de nos observations.

1. Les **tarifs appliqués aux assurés RCAM doivent être identiques à ceux appliqués aux assurés CNS**. Or, actuellement la définition de ces tarifs fait l'objet d'un examen détaillé qui promet de durer.
2. Il est très important de **ne pas confondre 'tarif' et 'facture'** ; il s'agit de deux concepts différents. Si pour le RCAM ils coïncident, pour la CNS il n'y a pas de 'facture' au sens propre du terme, ce qui pose de difficultés techniques importantes à la mise en œuvre de l'égalité des tarifs entre CNS et RCAM.
3. Le fait essentiel que les frais hospitaliers d'un assuré CNS sont couverts par le truchement de sa cotisation n'est pas mentionné dans l'arrêt. En réalité, l'assuré CNS contribue au financement des hôpitaux à raison de 0.91% de son salaire ou de sa pension.
4. L'arrêt reconnaît que **la différence de régime** est une des conditions ayant mené à la différence de traitement. Une convergence du RCAM avec la CNS, par l'instauration d'une enveloppe budgétaire globale, constituerait une énorme amélioration de notre couverture face au risque de maladie : sous le système de la CNS, **le risque est partagé par la collectivité, au lieu de tomber sur les épaules du patient**.
5. Nous sommes en faveur du maintien et de la continuation des travaux de la **Commission technique**.
6. Une **résiliation** de la Convention de la part de la COM nous semble superfétatoire, puisque la Convention a déjà été déclarée illégale par l'arrêt du TUE (point 99).
7. Une confusion entre 'tarif' et 'facture' risquerait de finir par saper la CNS : **la fausse gratuité des assurés CNS** (traduite par une 'facture' égale à zéro) **se transformerait en vraie gratuité pour les assurés RCAM**. La perte subie par les hôpitaux serait alors répercutée sur la CNS par une augmentation des tarifs.
8. La **perte d'attractivité** du site de Luxembourg est un problème réel et complexe. Cependant, le faible niveau de salaires des AC n'est pas compensable avec les frais médicaux couverts par le RCAM. Chaque problème mérite d'être traité séparément.
9. L'idée de **remise de 40%** sur les factures supportés par le RCAM est **indéfendable** politiquement et juridiquement. Tout comme l'État luxembourgeois finance la CNS, l'Union finance le RCAM. Il y a une symétrie entre les deux régimes : chacun est cofinancé par le **pouvoir public** dont il relève.

Vous trouverez en annexe une note analytique, qui développe les points exposés dans le présent 'Executive Summary' et dont nous espérons qu'elle sera portée à la connaissance des juristes.

Avec nos meilleures salutations,

Jimmy Stryhn Meyer
président **EPSU CJ**
membre suppl. comité
fédéral **USF**



+352 4303 2795
+352 691 319 887
JMY@curia.europa.eu
TC 13/0149, Cour de justice UE

EPSU-CJ@curia.europa.eu
EPSU CJ, BP 71,
L-2010 Luxembourg
<http://epsu-cj.lu/>